

Besançon - Septembre 2024.

RECTORAT

10, rue de la Convention
25030 Besançon Cedex

Lettre de rentrée commune du collège des IA-IPR de l'académie de Besançon :

Mesdames, Messieurs les enseignants,
Mesdames, Messieurs les personnels d'éducation,
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Chères et chers collègues,

Permettez-nous avant toute chose de souhaiter à chacun une très bonne rentrée 2024 faite de rencontres, d'expériences enrichissantes et de projets gratifiants.

Nous souhaitons également la bienvenue, au nom de tous les IA-IPR aux nouveaux collègues qui nous rejoignent dans l'académie de Besançon : stagiaires, personnels nouvellement affectés dans l'académie, personnels en reconversion... Nous espérons que vous saurez rapidement construire des réseaux professionnels riches et denses et que vous rencontrerez l'accueil chaleureux qui vous est dû.

En cette rentrée 2024, il nous apparait important de revenir avec vous sur les valeurs exprimées dans le projet de l'académie 2024-27. Ce sont ces valeurs qui structureront notre travail dans l'académie et plus particulièrement dans le cadre de l'accompagnement que nous conduirons en établissement. Faire progresser chaque élève en luttant contre toute forme d'assignation, porter au plus loin l'ambition d'une école émancipatrice au service de l'humain, œuvrer à protéger et permettre l'épanouissement de chacun.

Au-delà de ses missions quotidiennes, le collège d'inspecteurs s'empare d'objets de travail qui lui permettront d'inscrire ces valeurs dans les actions menées auprès des élèves, des enseignants et des personnels d'éducation : évaluation des acquis des élèves au service des apprentissages, lien entre équité et inégalité, démarche de co-développement...

Les rencontres et échanges que nous pourrons avoir en établissement ou dans les réseaux d'éducation nourriront nos réflexions communes pour construire une Ecole qui nous rassemble.

Le collège des IA-IPR de l'académie de Besançon

Besançon, le 11 septembre 2024

Rectorat

IA-IPR Économie-Gestion

Nathalie GRITTI

Thierry BRUNET

Isabelle CONROD

Tél : 03-81-65-49-33

Mél : nathalie.gritti@ac-besancon.fr

thierry.brunet@ac-besancon.fr

isabelle.conrod@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention

25030 Besançon cedex

Mesdames et messieurs
les professeurs d'éco-gestion,

s/c Mesdames et messieurs
les chefs d'établissement,

Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR d'Économie-Gestion

Bonjour cher(e)s collègues,

Nous vous souhaitons tout d'abord une bonne rentrée et une année scolaire riche et épanouissante au contact de nos élèves et de nos étudiants.

A ce stade de l'année nous sommes encore en attente d'informations et de décisions au niveau national, qui infléchiront peut-être notre programme de travail. Quoi qu'il en soit nous souhaitons inscrire notre action dans une forme de continuité et en cohérence avec les axes retenus par le projet académique 2024-2027 :

- Accompagner chaque élève dans son parcours de réussite
- Construire une école ambitieuse, tournée vers le futur
- Construire une école émancipatrice au service de l'humain
- Construire une école qui protège et qui épanouit

Nous vous conseillons bien évidemment d'en prendre connaissance, ne serait-ce que pour mieux connaître notre académie et ses ambitions, mais vous noterez sans doute que nos formations en Économie-gestion s'inscrivent déjà largement dans les axes proposés.

Lien de consultation : <https://www.ac-besancon.fr/projet-academique-2024-2027-123775>

Nous avons en effet l'habitude d'accueillir et de faire réussir des élèves d'origines sociales et scolaires très diverses, en les accompagnant dans leurs parcours, du lycée aux formations de l'enseignement supérieur.

Nous connaissons votre engagement et vos compétences pour donner et redonner confiance à nos élèves et à nos étudiants et nous nous efforcerons d'être à vos côtés pour affirmer la spécificité et la pertinence de nos formations au service de notre jeunesse qui a tant besoin d'une école émancipatrice et protectrice.

Pour autant des marges de progrès demeurent et nous nous emploierons notamment cette année à poursuivre le travail engagé sur le Grand Oral et l'Etude de gestion, ainsi qu'à vous aider à faire mieux réussir vos élèves sur les épreuves de spécialité. Nous poursuivrons également le travail engagé pour valoriser nos STS Tertiaires.

Soyez assurés en ce début d'année de la pleine mobilisation à vos côtés de l'équipe d'Inspection, au sein de laquelle nous accueillons sur de nouvelles fonctions Isabelle CONROD qui devient faisant fonction IA-IPR.

Actualités nationales :

➤ **La série STMG a fait l'objet d'un rapport de l'Inspection Générale**

Cette série présente la particularité d'être « *la plus généraliste des séries technologiques* ».

Dans un contexte de forte augmentation des orientations en série STMG depuis 2020 (réforme du baccalauréat) et d'une baisse significative du taux de réussite au baccalauréat, le ministère de l'EN a demandé un rapport d'expertise à l'Inspection Générale. D'autant qu'une des conséquences de ce constat est un besoin accru de recrutement de personnels enseignants compétents alors que le métier de professeur est en fort déficit d'attractivité.

En 2022, un objectif de limitation quantitative avait été fixé : ne pas dépasser 50% des élèves de voie technologique pour la série STMG. Cet objectif ne semble pas atteint.

Afin de dépasser cette approche uniquement quantitative, le rapport propose des éléments d'analyse de cette situation en tâchant de pointer des causes et des conséquences, lesquelles sont multi-dimensionnelles : fonctionnement de l'orientation, décisions des conseils de classe, compétences des ressources humaines, structure de notre système éducatif, décisions de gestion, sociologie du public accueilli, contenu des programmes, taille et caractéristiques des classes, profils des élèves accueillis. Les rédacteurs ont consulté largement notamment les professeurs d'EG et sont donc tout à fait conscients des difficultés d'exercice du métier que nous pouvons rencontrer.

Le rapport étudie 3 scénarios :

1. maintien de la voie technologique aux côtés des voies professionnelle et générale.
2. Intégration de la série STMG à la série générale
3. Suppression de la voie technologique dans son entier (une grande partie des système-mes éducatifs utilisent ce modèle)

Quel que soit le scénario visé, Il propose six conditions pour rééquilibrer et améliorer les programmes de gestion en STMG. Il suggère de revoir le contenu notionnel des cours de première et terminale pour assurer leur cohérence et pertinence. Une réflexion est demandée sur les enseignements de management et sciences de gestion, en intégrant des enjeux numériques.

La place du projet de gestion comme modalité de travail et objet de certification est réaffirmée. Il est recommandé d'accompagner les enseignants dans ces nouvelles modalités et d'instaurer des stages d'observation en entreprise pour ancrer les apprentissages dans des situations réelles.

Le rapport est riche en constats et en propositions. Nous vous conseillons vivement d'en prendre connaissance.

<https://www.education.gouv.fr/expertise-de-la-filiere-stmg-414655>

➤ **Parcours de consolidation en STS au bénéfice des bacheliers professionnels**

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, la prévention du décrochage et l'adaptation des parcours pour favoriser la réussite des lycéens professionnels sont des enjeux majeurs. Compte tenu de la baisse des effectifs dans nos BTS tertiaires, c'est également un enjeu pour la survie et le maintien de ces sections.

Une expérimentation a été menée durant l'année 2023-24 dans toutes les académies (au lycée Tillion pour l'académie de Besançon) avec une volonté d'identifier, puis de généraliser des bonnes pratiques en matière d'accueil, d'accompagnement et d'adaptations pédagogiques.

Dans l'attente des textes officiels, le groupe de travail académique a souhaité adresser dès à présent (les premières semaines de l'année sont bien souvent capitales en termes d'intégration) un courrier aux chefs d'établissements et aux DDFPT, afin de lister quelques propositions qui peuvent d'ores et déjà être mises en place autour des 3 axes suivants :

- **Organiser une intégration favorisant la réussite**
- **Mettre en confiance – accompagner les étudiants avec une pédagogie adaptée**
- **Donner du sens aux enseignements et à la formation**

Des documents élaborés lors de différentes formations ont également été communiqués.

Nous vous invitons à vous saisir en équipes de ces propositions, à l'aide notamment d'outils dédiés également communiqués.

➤ **Etude de gestion : rappel du texte et préconisations**

La note de service du 29-07-2021 et celle du 24-11-2021, qui la complète, sont venues préciser les modalités d'organisation et de déroulement de l'Etude de gestion prévue dans l'enseignement de spécialité Sciences de gestion et du numérique de la classe de 1ère STMG par l'arrêté du 17-01-2019 paru au BOEN du 22-01-2019.

Cette étude fait donc pleinement partie des enseignements du cycle terminal en STMG. Par ailleurs elle donne du sens à nos enseignements technologiques et elle permet à nos élèves de se préparer dans un continuum, dès la classe de première au Projet et au Grand oral du bac. Compte tenu de la faiblesse chronique des résultats sur cette épreuve en STMG il s'agit donc bien d'une priorité pédagogique et nous tenons à réaffirmer notre volonté, dans la continuité des recommandations de l'Inspection générale, de voir organiser dans tous les établissements, à l'occasion de journées banalisées, des sessions d'oraux permettant la soutenance des études de gestion réalisées.

Si les modalités d'organisation des travaux au cours de l'année et de prise en compte dans les moyennes sont adaptables par les équipes, en fonction des contextes locaux et des projets d'évaluation, les notes de services susmentionnées fournissent bien le cadre et les outils pour cette organisation.

➤ **BTS et DCG**

- **Évolution de certaines épreuves de BTS et généralisation des ECTS** : suite à la crise sanitaire, qui a mis en évidence de nombreuses complexités et d'importantes différences entre les réglementations des BTS, les ministres de l'enseignement supérieur et de l'E.N avaient annoncé en avril 2021 une volonté de simplification et de modernisation de ces formations.

Deux groupes nationaux ont été mis en place à cette fin :

- Groupe de travail 1 « Refonte des modalités d'évaluation du BTS »
- Groupe de travail 2 « Entrée en BTS et valorisation des bacheliers de la voie professionnelle en cours de formation »

Les éléments travaillés au sein du groupe 2 se retrouvent assez largement dans l'article ci-dessus « Parcours de consolidation en STS ».

Pour ce qui est du GT1, 5 pistes de simplification avaient été identifiées :

- **Supprimer les sous-épreuves et rehausser le plafond réglementaire du nombre d'épreuves**
- **Limiter à 2 le nombre d'épreuves facultatives proposée, hors engagement étudiant**
- **Parachever l'augmentation raisonnable de l'évaluation en contrôle en cours de formation (CCF) pour les publics de candidats éligibles**
- **poursuivre l'harmonisation des modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général**
- **Limiter les langues vivantes autorisées pour les épreuves de langues vivantes**

Les travaux ont été complétés par une évaluation en ECTS permettant aux BTS d'être intégrés dans les cursus européens.*

Les textes nécessaires sont parus durant l'été et certaines évolutions seront applicables dès la session 2025 ; pour l'essentiel :

- **Suppression des épreuves « maîtresses »** + augmentation corrélative du plafond réglementaire du nombre d'épreuves obligatoires de 6 à 9
- **Inscription dans les règlements d'examen du nombre de crédits européens associés à chaque épreuve/unité**
- **Harmonisation des modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général :**

Remarque : Il est important de noter que les contenus des référentiels ne sont pas modifiés par ces évolutions réglementaires.

BTS tertiaires concernés par ces évolutions dès la session 2025 :

- BTS Collaborateur juriste notarial
- BTS Communication
- BTS Comptabilité et gestion
- BTS Conseil et commercialisation de solutions techniques
- BTS Gestion des transports et logistique associée
- BTS Services informatiques aux organisations (option A : Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux, option B : Solutions logicielles et applications métiers)

Pour ces BTS ces évolutions seront donc visibles et produiront des effets dès la rédaction des circulaires nationales et académiques, lesquelles nécessiteront cette année une attention particulière.

- Evolution de référentiels PIM et Banque :

Pour ces deux BTS un nouveau référentiel entre en vigueur à l'occasion de cette rentrée pour une première session d'examen en 2026.

Vous pourrez trouver ces référentiels, ainsi que ceux des autres BTS à l'aide du lien suivant :

<https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>

- Evolution des états financiers :

La modernisation des états financiers voulue par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) vise un triple objectif de mise à jour, de simplification et de digitalisation de ces documents.

Pour l'essentiel le Règlement ANC n° 2022-06 (4/11/2022), applicable au 01-01-2025, prévoit les changements suivants :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel
- Suppression de la technique du transfert de charges
- Modification du plan de comptes
- Réduction du nombre de modèles d'états financiers
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe des comptes

Vous pouvez dès à présent récupérer les principales informations sur ces changements et les contenus d'enseignement sur le site du CRCF :

<https://www.crcf-edu.fr/veille/comptable/note-sur-la-prise-en-compte-de-la-nouvelle-reglementation-comptables-aux-examens-de-la-session-2025/>

Pour le DCG ces évolutions seront prises en compte dès la session 2025, avec une tolérance compte tenu notamment de la situation des candidats libres. Pour les BTS ce sera à compter de la session 2026 :

<https://www.crcf-edu.fr/veille/comptable/note-sur-la-prise-en-compte-de-la-nouvelle-reglementation-comptables-aux-examens-de-la-session-2025/>

Actualités académiques :

Composition de l'équipe d'Inspection pour l'année 24-25 :

IA-IPR : Nathalie Gritti-Thierry Brunet

IA-IPR Faisant fonction : Isabelle Conrod

Chargés de mission : Nadia Ammari-Valérie Obliger-Christian Schawlb

Interlocuteur Académique pour le numérique-IAN : Sébastien Henriot

Webmestre : Myriam Zedet

Lauréats concours et nouveaux arrivants

A l'occasion de cette rentrée nous remercions Marie-Hélène Cuenot pour son investissement dans la formation de nos futurs enseignants et Fonctionnaires stagiaires (FSTG), ainsi que Rezlan Bouhtiyya, qui lui succède dans ses missions de formatrice académique à l'INSPE.

Cette année, l'académie accueille 3 fonctionnaires stagiaires à temps plein (dont une lauréate de l'agrégation externe), et deux fonctionnaires stagiaires à mi-temps, ainsi qu'une enseignante lauréate de l'agrégation interne, déjà en poste dans l'académie.

Ils ont été accueillis à l'INSPE par Rezlan Bouhtiyya et Claire Joffrin, afin de préparer leur rentrée.

Valérie Obliger a accueilli lors des journées de formation trois néocontractuels en Economie-gestion, à qui nous souhaitons une bonne entrée dans le métier.

Enfin, à l'issue du mouvement l'académie accueille cette année quatre enseignants à qui nous souhaitons la bienvenue !

Résultats du baccalauréat session 2024

Taux de réussite baccalauréat STMG session 2024 :

Admis G1 : 72,9 %

Admis G2 : 70,7 % des candidats au second groupe ont été admis

Taux de réussite total (à l'issue du second groupe) : 87,1 % (86% en 2023)

Moyennes aux épreuves :

	2024 (G1)	2024 (après G2)	Pour mémoire G1 2023
Droit-Economie	8.08	8.90	8.86
MSDGN	10.68	11.2	9.57
Grand Oral	12.2	X	12.54

Formation continue :

Le Programme académique de formation (PRAF) : contexte et priorités

Bien que la nécessité de la formation continue des professeurs soit affirmée année après année, au niveau national comme académique, les moyens consacrés demeurent limités.

Cette année encore, nous avons préparé notre PRAF avec des contraintes d'exercice et budgétaires grandissantes. En effet, le principe de la formation hors temps scolaire est acté, ce qui vaut autant pour les stagiaires potentiels que vous êtes que pour nos formatrices valeureuses. Nous les remercions très officiellement ici d'avoir maintenu ce niveau d'engagement. Ainsi, bon nombre de formations auront lieu le mercredi et parfois, à distance.

Néanmoins nous nous attelons chaque année à recueillir vos besoins en formation pour adapter notre offre de formation. Nous demeurons à votre écoute sur cette question, même en cours d'année.

Plusieurs priorités sont fixées cette année, compte tenu notamment des résultats académiques sur les EDS du bac STMG :

- Le développement des compétences pédagogiques et didactiques
- l'approfondissement des connaissances disciplinaires, en particulier en économie et en droit
- l'efficacité de la préparation des élèves aux épreuves du baccalauréat : EDS et Grand Oral
- l'accompagnement de nos collègues enseignant en BTS dans l'optimisation des CCF, généralisés aujourd'hui

Nous espérons que vous trouverez de quoi développer vos compétences professionnelles et votre réseau relationnel en vous inscrivant à ces formations. Un seuil d'inscrits devra être atteint pour que ces formations soient mises en œuvre effectivement. Vous trouverez toutes les informations sous le lien suivant.

<https://www.ac-besancon.fr/eafc>

Nous espérons vous y compter nombreux pour profiter de cette opportunité.

Nous attirons également aussi votre attention sur les formations dites « transversales » qui proposent de plus en plus d'analyse de pratiques et de réflexion sur la pédagogie coopérative.

Pistes d'auto-formation :

En complément des actions mises en place par l'EAFC nous vous invitons vivement à actualiser vos connaissances notamment à l'aide des sites suivants :

- CRCOM : Mise en ligne de ressources qui portent sur les mécanismes économiques et juridiques ; <https://cocom.ac-versailles.fr/-Ressources-en-droit-et-economie->
- Melchior : En partenariat avec l'Institut de l'entreprise, vous y trouverez des informations actualisées et des études de cas en Economie et Management des entreprises ; <https://www.melchior.fr/>
- L'en-Droit : Même si l'entrée se fait sur DGEMC, le site propose également des ressources et une revue d'actualité juridique de qualité, mobilisable en classe de STMG ou De BTS ; <https://dgemc.ac-versailles.fr/>
- Site Economie-Gestion de l'académie de Besançon : En lien avec nos priorités (accompagner à la préparation des EDS et notamment à l'épreuve de Droit-Economie) nous mettrons progressivement en ligne des ressources multimédia ; <https://ecogestion.ac-besancon.fr/>

Enfin, pour tenir compte d'une « révolution numérique » que personne ne peut ignorer et impacte progressivement les pratiques des élèves et des enseignants, vous trouverez à l'aide du lien suivant des ressources produites dans le cadre d'une conférence nationale organisée par l'Inspection sur l'Intelligence Artificielle, où intervenait un collègue de notre académie (Hugo Soulier, lycée Germaine Tillion) ; <https://www.crcf-edu.fr/veille/pgi-outils-et-logiciels/webinaire-national-sur-lintelligence-artificielle/>

Excellence STS

Cette année, à l'image du séminaire « excellence STMG » qui s'est tenu l'an passé, nous poursuivons avec un séminaire en préparation consacrée à la valorisation des Sections de Technicien Supérieur au sein de nos lycées publics qui se tiendrait au printemps 2025.

Là aussi, des éléments structurels sont en train de changer et des évolutions de pratiques sont encouragées et nécessaires afin de maintenir leur attractivité et la réussite des étudiants.

Un groupe de pilotage s'est constitué pour préfigurer les axes de travail et une première journée de réflexion a été conduite en présence de représentants des établissements concernés au lycée Pergaud le 07-06-2024. Sur le modèle mis en place en amont du séminaire dédié à l'excellence en STMG, nous poursuivons les travaux avec des groupes de propositions dédiés. Nous remercions par avance les collègues qui s'associeront à ce chantier et nous reviendrons vers vous pour des informations supplémentaires sur les dates à venir.

TRAAM, jeux et concours

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'académie de Besançon a été retenue pour participer aux **Travaux Académiques Mutualisés (TraAM)** dont le thème national était «La ludification comme aide à l'apprentissage». Dans le cadre de ces TraAM, un groupe de professeurs d'économie gestion de l'académie a travaillé à construire un jeu ayant pour objectif de faire réviser des notions de cours en intégrant le numérique et une dimension ludique (testé dans ce cadre sur le programme de CEJM).

Les apprenants sont sollicités pour construire une banque de questions en relation avec le programme de la discipline dans un environnement numérique et ludique.

Cette banque de questions permet de jouer en classe ou seul afin de réviser les notions abordées en cours.

Vous pouvez tester et vous approprier ce jeu depuis le site académique Économie Gestion. Une présentation détaillée vous permettra d'en appréhender les différentes dimensions : <https://ecogestion.ac-besancon.fr/2024/06/10/presentation-projet-traam-2024-ludification-jeu-prends-le-risque/>

Comme pour les années précédentes et à des fins pédagogiques nous vous incitons également à inscrire vos classes dans des jeux et concours qui permettent d'aborder autrement des notions et méthodes des référentiels ; nous attirons particulièrement votre attention sur les jeux et concours suivants :

Prix de l'excellence économique : Les inscriptions sont ouvertes pour le Prix de l'excellence économique jusqu'au 18 octobre. La DGESCO vient d'en faire une actualité sur la page Eduscol économie et gestion : <https://eduscol.education.fr/2336/economie-et-gestion>

Business challenge : la réunion avec l'Ordre des Experts se déroule prochainement, nous reviendrons rapidement vers vous avec toutes les informations.

Découvrons notre Constitution : En collaboration étroite avec le Conseil Constitutionnel, ce concours permet à nos jeunes citoyens en devenir de comprendre notre Constitution. Ce concours est possible aussi dans le cadre de l'option DGEMC. Il démarre en général en janvier/février : <https://www.education.gouv.fr/concours-decouvrons-notre-constitution-9839>

DYCTV : Le jeu concours DYCTV va connaître cette année sa septième édition. Après une session 2023 / 2024 très riche en productions, vous pourrez inscrire vos classes dans la deuxième quinzaine de septembre. Le jeu consiste à proposer aux élèves de créer et publier des vidéos de type tutoriels sur Youtube tout au long de l'année scolaire. Les vidéos produites portent sur des thèmes en lien avec l'économie-gestion proposés par les organisateurs. Il est ouvert aux secondes option management et gestion, aux premières et terminales STMG, aux STS tertiaires et classes de DCG.

Vous pouvez découvrir un plus large choix de jeux et concours à mobiliser dans vos enseignements, grâce au Genially conçu et actualisé par Rezlan Bouhtiyya, accessible sur le site Economie-Gestion de l'académie : <https://ecogestion.ac-besancon.fr/jeux-et-concours/>

Nathalie GRITTI, Isabelle CONROD, Thierry BRUNET
IA –IPR d'Economie-Gestion

